

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

LANDES LE GAULOIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 6 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le six juillet à dix-huit heures trente les membres du conseil Municipal de la commune de Landes-le-Gaulois, dûment convoqué se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PESCHARD Éric maire.

Date de la convocation : 29 juin 2021

Présents : Mrs et Mmes PESCHARD Éric, BÉ Rozenn, CREICHE Isabelle, CHEVALLIER Jana, GUÉNAND Philippe, GOUFFAULT Mathieu, THUAULT Daniel, PALAIS Laure-Anne, GUILLOT Cataline, QUINTIN Yohann, DELUGRÉ Maryse, LEFFRAY Alexandre

Absents excusés : GUÉTROU-PAULICE Delphine, PRIOUX Nicolas, CHAINTRON Pascal

Secrétaire : Creiche Isabelle

Présentation : épicerie « Bonne mine »

Mme Céline Meusnier présente son projet d'épicerie basée sur les produits bio, locaux ou solidaires avec des produits en vrac. Ce commerce devrait ouvrir au 1^{er} septembre 2021. Le jour de fermeture sera le lundi.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Nordic Val de Loire Landes le Gaulois	100,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	500,00 €
- Comité d'Initiatives	1200,00 €
- Chalancoeur	300,00 €
- Jeunes Sapeurs-pompiers d'Herbault	150,00 €
- Souvenir français	20,00 €
- Syndicat d'Initiative de la vallée de la Cisse	30,00 €
- S.I.D (sport initiation découverte)	300,00 €
- Molkky en Blois	50,00 €
- Flamme landaise	2 300,00 €
- Kaleïd	450,00 €
- Dok Champa	300,00 €
- CFA	50,00 €
- Association du Patrimoine de Landes-le-Gaulois	250,00 €

Mme Creiche et Mr Thuault sortent pour le vote de la subvention relative à l'association du Patrimoine et du Comité d'Initiatives

TARIFS DE LA CANTINE 2021 / 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire. Ainsi le repas passe de 3,04 € à 3,10 € à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Les repas pour les extérieurs (non relatif au fonctionnement de l'école ou de la commune) comme les formations CNFPT ou l'étoile cyclo sont au tarif de 4,50 €

TARIFS DE LA GARDERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs pour la rentrée 2021/2022 :

- de permettre aux enfants ne résidant pas sur la commune d'aller à la garderie dans la limite des places disponibles.

- de maintenir une double tarification pour la garderie.

Les tarifs sont fixés comme suit : 1.00 €/enfant le matin et 1.00 €/enfant le soir pour les enfants habitant la commune

2,50 €/enfant le matin et 2.50 €/enfant le soir pour les enfants extérieurs à la commune.

Compte tenu que les communes de Pray et de Lancôme n'ont ni école, ni garderie, ni transport scolaire, les enfants originaires de ces communes paieront le tarif commune, soit 1.00 €

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires
Et de modifier les restes à réaliser en recettes

R 1313 : + 100

D 21318 : +100

ALSH convention de partenariat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Pray a sollicité un partenariat avec l'ALSH de la commune afin de faire bénéficier leurs habitants d'un tarif préférentiel

Il a été proposé à la commune de Pray de faire bénéficier leurs habitants des tarifs « commune » et qu'elle (la commune de Pray) paie la différence avec les tarifs « hors commune »

Cette convention rentrerait en vigueur dès la rentrée de septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Landes-le-Gaulois

- Décide de signer une convention de partenariat avec la commune de Pray relative aux tarifs du Centre de Loisirs
- Décide que les habitants de Pray bénéficieront des tarifs « commune » dès la rentrée de septembre et de l'accord de la commune de Pray.
- Précise que la différence de prix sera prise en totalité par la commune de Pray
- Autorise Monsieur le Maire a signé la dite-convention

ALSH ajout au règlement

Monsieur le Maire informe que notre règlement d'ALSH laisse peu de souplesse aux cas particuliers notamment pour l'accueil d'enfants avec des pathologies
Il est donc proposé de rajouter la phrase suivante : « la mairie se réserve le droit d'adapter le règlement de l'ALSH en fonction de situations particulières »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Landes-le-Gaulois

- Accepte le rajout de la phrase suivante dans le règlement de l'ALSH

INTERCOMMUNALITÉ – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal de la commune de Landes-le-Gaulois prend acte du rapport d'activité de la communauté d'Agglomération de Blois, Agglopolys

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DE TERRES AGRICOLES

Monsieur le maire, Éric Peschard propose de mettre à disposition de la SAFER une partie de la parcelle ZM 4, une partie de la ZM 78 et la ZM 110. La SAFER passera un contrat de bail de 6 ans avec un exploitant, avec la faculté de résiliation annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De mettre à disposition de la SAFER une partie de la parcelle ZM 4, une partie de la ZM 78 et la ZM 110.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

COMMISSIONS :

- **Communication** : présentation du questionnaire sur le portage de repas ; ce questionnaire sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres et mis sur le site. La distribution aura lieu en septembre. Le délai de réponse sera de 15 jours

PLUIHD : présentation des grandes lignes directrices. Le PLUIHD devrait être voté définitivement au printemps 2022. Plusieurs points ont été relevés à transmettre à Agglopolys pour une éventuelle modification (prévoir un zonage équipement) : le gymnase de la Flamme Landaise), terrain communal (salle des fêtes, cantine, futur Centre de Loisirs, City-Park, terrain de tennis, bois communal) ; l'accès à la parcelle ZM10 et l'inventaire du petit patrimoine

- **CMJ** : la construction se poursuit avec des enfants toujours aussi motivés. Après un contact téléphonique avec la CAF et la MSA, il est attendu la confirmation de l'obtention de 80% de subvention, soit le maximum possible.
- **Voirie** : la commission mène actuellement une réflexion sur la rue du pommier rond et la rue de Château-Renault. Sur la rue du pommier rond, l'aménagement pourrait consister à la création de chicanes avec des caisses en bois ; prolonger la zone de rencontre jusqu'à la rue de la marinière. Sur la rue de Château-Renault : chicanes, passage protégé avec des rondins de bois pour les piétons.

QUESTIONS DIVERSES :

Lecture de la demande de prêt de la salle pour le qi gong le lundi soir : autorisation renouvelée

Lecture d'un courrier du Président de Comité d'Initiatives détaillant la demande de matériel et le déroulement de la journée pour la St Gilles : totalité de la demande acceptée

Agenda des manifestations à venir :

- 14 juillet (fête nationale française): présentation des pompiers, structures gonflables pour les enfants, verre de l'amitié
- 28 août : St Gilles
- Premier week-end de septembre : festival de musique
- 18 et 19 septembre : journée du patrimoine : visite du domaine de Moulins
- 19 septembre : Brocante dans le centre-bourg

